

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai, 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Stanislas CAPELLE, Maire.

Conseillers Présents : Stanislas CAPELLE, Christelle LEROY, Jean-François LECLERC, Laurence STEHELIN, Bernard SANCHEZ-PALENCIA, Catherine BARON, Karine BIENSTMAN, Jean-Baptiste CARU, Christophe DECHAMPS, Annelise GODBILLE, Remi LECLERCQ, Guillaume PAUMIER, Stéphanie PFEIFFER, Astrid RAMBURE, Yves SIOUR.

Désignation du secrétaire de séance :

M Jean-François LECLERC est désigné secrétaire de séance

Date des convocations : le 11/05/2026 Date d'affichage : le 11/05/2026

ORDRE DU JOUR :

- Composition des commissions communales,
- Gardiennage de l'église,
- Déontologie des élus,
- Commission communale des impôts directs,
- Correspondant défense armée,
- Correspondant incendie et secours,
- Désignation d'un délégué à la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées Terroir de Caux,
- Participation à hauteur de 50% pour la destruction des nids de frelons asiatiques,
- SDE rue du Buisson d'Anval,
- Ligne de trésorerie,
- Comité des fêtes,
- Questions diverses

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Remi LECLERCQ fait une remarque sur l'accord de principe qui a été donné à l'association l'entente Saône et Vienne pour une subvention supplémentaire de 240€.
Remi LECLERCQ aurait aimé que le conseil municipal soit consulté avant cet accord de principe.

Nous avons 3 enfants de Longueil inscrit au foot, nous attendons la liste des adultes.
Monsieur le Maire ajoutera le point à la prochaine réunion le 5 juin.

Le compte-rendu de la réunion du 02 avril 2026 que chaque conseiller a reçu est adopté à l'unanimité.

Communication du Maire :

Sécurisation rue de la Hayette : nous avons rencontré M MAHIEUX du Département et Monsieur MALOT, bureau d'études V3D pour avoir une présentation du projet.

Le dossier est gelé pour le moment mais pourra-être relancé à tout moment.

La Direction des routes nous a confirmé qu'il n'y avait pas de justification absolue à faire ces travaux. Nous sommes en contact avec notre juriste, le devis a été signé le 19 mars après les élections municipales, nous pourrions peut-être clôturer le dossier. Le reste à charge pour la commune pour ce projet est de 33 000€.

Nous sollicitons une rencontre avec la direction des routes d'Envermeu afin de voir pour sécuriser la rue Olivier de Longueil et route de Dieppe.

Nous allons avoir une augmentation des usages avec le projet de Jardin éco service en face de p'tit Grain, la Station essence, VLOC, le local loué pour des associations.

Bernard SANCHEZ-PALENCIA souhaiterait une visite globale du village avec la direction des routes.

Nous allons refaire le passage piétons devant p'tit Grain et créer des places de parking près de la station essence.

Nous allons refaire les deux passages piétons devant Art Botanique avec la commune de St Denis d'Aclon.

Compte rendu réunion de quartier 1 :

La première réunion de quartier a eu lieu le 27 avril dans le secteur du Haut de Blainville et la résidence le Panorama. Nous avons rencontré 20 personnes.

Voici les remarques :

- La Haute rue : éco pâturage + nettoyer les abords du village avec un âne par les habitants
- Une bouche d'égout bouchée
- Monsieur MARMOUD : don d'un piano à la commune, et possibilité à l'avenir de faire à l'échelle intergénérationnelle des animations musicales
- Panorama : plusieurs habitants nous ont fait part de la présence d'un drone au-dessus des habitations
- Mitoyenneté entre le Panorama et la propriété de Line GAGNEUX : roncier important
- Rue de Blainville : un arbre qui menacerait les maisons en contrebas
- La haute rue : panneau à déplacer
- Nous avons retiré le composte à l'école sur les recommandations de la société de dératisation

Réunion de quartier 2 :

La prochaine réunion de quartier aura lieu samedi 30 mai à 9h00. Le point de rencontre est donné au Parc OTERLORO.

Cette réunion de quartier concerne la rue de la Hayette, chemin du Monceau, Cavée de Tous Vents, chemin du jardinier.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 5 juin à 20h00. Cette date présente un caractère impératif et ne peut faire l'objet d'aucune modification.

Les délégués et suppléants devront être désignés pour les sénatoriales.

Suppléants du conseil municipal :

Suite à la remarque au dernier conseil municipal de Remi LECLERCQ concernant la place des suppléants à la table du conseil municipal, nous nous sommes rapprochés de notre juriste.

Le cadre juridique est clair : seuls les conseillers municipaux élus participent aux débats et aux votes. Les candidats supplémentaires n'ont pas de rôle délibératif tant qu'ils ne sont pas appelés à remplacer un élu. Nous respecterons strictement ce principe, qui garantit la clarté et la sécurité juridique de nos décisions.

Pour autant, il serait réducteur de les considérer comme de simples administrés. Ils ont participé à la campagne, porté le projet municipal et contribué à la confiance exprimée par les électeurs. À ce titre, ils font partie de l'équipe municipale au sens politique et humain du terme.

Nous adopterons donc une position équilibrée :

- Ils pourront être informés des réunions du conseil municipal.
- Ils pourront y assister en tant que public, comme tout citoyen.
- En revanche, ils ne prendront part ni aux débats ni aux votes et ne siégeront pas à la table du conseil, afin d'éviter toute ambiguïté sur leur statut.

Antenne FREE :

Nous avons été contactés par Free pour une proposition de rachat du terrain où se situe l'antenne à la zone d'activité pour 22 000€. Aujourd'hui, nous avons un contrat jusqu'en 2031 et nous percevons 4000 € par an.

Nous ne donnons pas suite à leur proposition.

Jurés d'assises : lundi 11 mai a eu lieu le tirage au sort des jurés d'assises.

La commune a été tiré au sort et 3 habitants seront jurés s'ils sont appelés dans un procès.

Communication : réflexion à mettre en place une application comme Illiwap pour envoyer des sms alerte ou part secteur. Bernard SANCHEZ-PALENCIA trouve que c'est très utile dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde afin d'alerter la population.

Budget / Finances : nous avons reçu en mairie lundi 11 mai, Monsieur LEROUX Teddy Conseiller aux Décideurs Locaux à la DGFIP de MONTVILLE.

Il nous a fait une présentation de la valorisation financière et fiscale de la commune.

Chaque conseiller a reçu le document de présentation par mail.

Ce que nous pouvons retenir c'est que la commune en 2025 a eu une Capacité d'Autofinancement Brute de 194 874 €. (La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement c'est la différent entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement).

La capacité d'autofinancement nette en 2025 était de 158 841 €, la capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital.

Monsieur LEROUX nous a fait part que nous avons une situation enviable et une bonne CAF.

Monsieur le Maire fait part que nous sommes limités sur les investissements.

Bernard SANCHEZ-PALENCIA précise que la commune a des recettes solides et durables selon Monsieur LEROUX. Le travail en régie est à continuer. La dette est supportable, après remboursement des emprunts en 2025, nous avons une CAF nette de 158 841 €.

Camion : Le camion est en réparation au garage.

CAUE 76 : vendredi 29 mai à 17h00 au Parc OTERLORO visite du village par Madame LOPES du CAUE et des maires d'autres communes afin de voir les aménagements qui ont été réalisés dans Longueil avec le projet Entre 2 rives.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Afin de garantir une organisation équilibrée et efficace des travaux municipaux, il est décidé que chaque commission ne doit pas avoir plus de membres que le quorum du conseil municipal et de fixer le nombre à 6 maximum. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose que chaque conseiller municipal ne puisse être membre de plus de trois commissions municipales permanentes simultanément. Le conseil municipal passe au vote : Pour 2 Contre : 13

Les règles relatives aux commissions communales sont posées à l'article L.2121-22 du CGCT : le maire en est le président de droit, toutefois, lors de la première réunion, les commissions peuvent désigner un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Cela implique qu'un adjoint désigné vice-président peut convoquer la commission communale et la présider, mais en cas d'absence ou d'empêchement du maire. Les adjoints président en cas.

COHESION SOCIALE (4 membres)	Laurence STEHELIN , Annelise GODBILLE, Catherine BARON, Stéphanie PFEIFFER
APPEL D'OFFRES (6 membres)	Stanislas CAPELLE , Jean-François LECLERC, Yves SIOUR, Astrid RAMBURE, Remi LECLERCQ, Guillaume PAUMIER
BUDGET / FINANCES (5 membres)	Stanislas CAPELLE, Jean-François LECLERC , Astrid RAMBURE, Remi LECLERCQ, Bernard SANCHEZ-PALENCIA
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et ATTRACTIVITE (5 membres)	Stanislas CAPELLE, Christelle LEROY , Yves SIOUR, Karine BIENSTMAN, Annelise GODBILLE
URBANISME (4 membres)	Jean-François LECLERC , Astrid RAMBURE, Remi LECLERCQ, Guillaume PAUMIER

TRAVAUX/VOIRIE/SECURITE (5 membres)	Bernard SANCHEZ-PALENCIA , Christophe DECHAMPS, Yves SIOUR, Guillaume PAUMIER, Jean-Baptiste CARU
ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE	Karine BIENSTMAN, Bernard SANCHEZ-PALENCIA , Christelle LEROY, Laurence STEHELIN, Yves SIOUR, Christophe DECHAMPS, Annelise GODBILLE, Jean-Baptiste CARU, Catherine BARON, Remi LECLERCQ

Monsieur le Maire a veillé à ce que les adjoints siègent dans les commissions communautaires en lien avec leurs délégations.

Commission à la Communauté de Communes Terroir de Caux

Commission tourisme	CAPELLE STANISLAS
Commission eau	CAPELLE STANISLAS
Commission développement éco	Christelle LEROY
Commission urbanisme/ voirie / Travaux / Patrimoine / Aménagement de l'espace	Jean-François LECLERC
Commission action sociale / Emploi-Formation	Laurence STEHELIN
Commission environnement - Gestion des déchets	Bernard SANCHEZ-PALENCIA
Commission assainissement	Christophe DECHAMPS
Commission services public / santé	Catherine BARON

Commissions listes électorales :

Thérèse-Marie BACLE pour l'administration
Patrick BEAUMONT pour le tribunal de grande instance
Guillaume PAUMIER : membre de la commission

FISCALITÉ : Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée du Maire, Président, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants désignés par la Direction Régionale des Finances Publiques parmi une liste de 24 contribuables proposée par la commune. La nomination des

membres de la commission par l'administration fiscale doit intervenir dans les deux mois suivant l'installation du Conseil Municipal. La durée de leur mandat est la même que celle des conseillers municipaux.

Le rôle de la CCID est triple :

- **Rôle consultatif** : Elle formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelles des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance ;
- **Rôle d'information** : Elle prend l'initiative d'informer l'administration fiscale des changements dont cette dernière n'aurait pas eu connaissance ;
- **Rôle décisionnel** : Elle doit se prononcer dans un délai de 30 jours sur le projet des nouveaux paramètres d'évaluation des locaux professionnels qui lui sera présenté par la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Christophe BARON	Christophe DECHAMPS
Charlotte DAVID	Catherine BARON
Jean-Pierre DELELIS	Remi LECLERCQ
Thérèse-Marie BACLE	Jean-Baptiste CARU
Karine NOUGUIER	Annelise GODBILLE
Astrid RAMBURE	Laurence STEHELIN
Patrick BEAUMONT	Christelle LEROY
Marie BAYEUL	Yves SIOUR
Philippe LEROY	Stéphanie PFEIFFER
Gilles STEHELIN	Karine BIENSTMAN
Jean-François LECLERC	Guillaume PAUMIER
Bernard SANCHEZ-PALENCIA	Bertrand SOREL

D'autoriser le Maire à signer tout pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire souhaite apporter des précisions concernant le poste de gardien de l'église.

Depuis maintenant 12 ans, cette mission est assurée par Yves TIRARD, alors qu'il était auparavant adjoint. À la suite des dernières élections, il a été souhaité de créer officiellement un poste de gardien d'église afin de mieux encadrer le dispositif et permettre une couverture assurantielle adaptée.

Le point qui a suscité des interrogations concerne l'annonce publiée sur le site de la commune indiquant la recherche d'un gardien d'église. Cette démarche n'avait en aucun cas pour objectif d'évincer Yves TIRARD, qui a d'ailleurs conservé les clés de l'église depuis les élections. Il s'agissait avant tout d'une procédure administrative.

Toutefois, au regard de la loi de 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État, et après échange avec la paroisse, il apparaît que la commune ne peut pas rémunérer directement le gardien de l'église. En principe, l'indemnité est versée au curé, qui peut ensuite la reverser au gardien.

Dans les petites communes, le bénévolat reste la solution la plus fréquemment retenue. Il est néanmoins fortement recommandé d'établir une convention de bénévolat afin de formaliser cette mission.

Catherine BARON : Ce qui m'a fait réagir, c'est la chronologie des faits. Pour ce type de situation, j'aurais préféré qu'il y ait d'abord une discussion et un vote en conseil municipal, et que la personne concernée en soit informée avant toute publication sur le site de la commune.

Remi LECLERCQ : Il y a un problème tant sur la manière de faire que sur la chronologie. Il n'est pas normal de publier un message concernant la recherche d'un gardien d'église alors que nous avons toujours promis ce poste à Yves Tirard, d'autant plus sans en avoir parlé en amont au principal intéressé. De plus, la création d'un poste de gardien d'église étant soumise à l'approbation du conseil municipal, il n'est pas normal que M. le maire publie ce message sans concertation ni accord préalable du conseil.

Annelise GODBILLE : pourquoi créer ce poste alors qu'avant ça fonctionnait ?
Réponse : Yves TIRARD était adjoint.

Monsieur le Maire donne lecture des mails de Madame Martine LEDRAIT et Madame Françoise VALLAS.

Nous reconnaissons qu'il y a eu un quiproquo et des incompréhensions autour de ce dossier.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Yves TIRARD continue cette mission, une convention de bénévolat sera rédigée.

Astrid RAMBURE souhaite que, lorsque des réunions internes présentent un caractère formateur, l'ensemble du conseil municipal soit invité.

DEONTOLOGUE DES ELUS

Chaque élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de procéder à la désignation de ce référent déontologue depuis le 1er juin 2023.

Le Centre de gestion de la Seine-Maritime propose, en partenariat avec l'Association Départementale des Maires de Seine-Maritime, de pouvoir saisir en toute confidentialité le référent déontologue de votre choix sur la base d'une liste mise à votre disposition.

Les référents déontologiques qui vous sont proposés ont été sélectionnés par le CDG 76 et l'ADM 76 pour leur compétence et leur neutralité.

Les référents déontologiques seront indemnisés, après vérification du service fait, par le Centre de Gestion dans les conditions de l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local :

-80€ par dossier sur présentation d'un justificatif mentionnant uniquement le nom de la collectivité ou de l'établissement public dont relève l' élu ainsi que la date de la saisine.

-160€ par dossier si l' élu a sollicité l' avis des deux référents pour une demande complexe ; La vacation sera acquittée par le CDG 76 selon les mêmes modalités. Le montant de la vacation sera ensuite facturé par le CDG 76 à la collectivité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
- Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local
- Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,
- Vu l' arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local.
 - Prend connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,
 - Désigne, pour la durée restant à courir du mandat, les référents déontologiques des élus dont la liste est annexée à la présente délibération
 - Autorise le Maire à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologiques par les élus du Conseil Municipal, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec l' Association des Maires et le Centre de Gestion de la Seine-Maritime

CORRESPONDANT DEFENSE ARMEE

Le correspondant défense est l' interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense.

Monsieur Stanislas CAPELLE est désigné correspondant défense armée de la commune de Longueil.

Son rôle et ses missions :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- Animer des actions locales (cérémonie commémoratives, visites de sites militaires, rencontre avec des anciens combattants).

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur Bernard SANCHEZ-PALENCIA est désigné correspondant incendie et secours.

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION LOCAL D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES TERROIR DE CAUX

Monsieur Jean-François LECLERC est désigné délégué à la commission local d'évaluation des charges transférées Terroir de Caux.

PARTICIPATION A HAUTEUR DE 50% POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre à hauteur de 25 € le remboursement pour la destruction des nids de frelons asiatique.

SDE RUE DU BUISSON D'ANVAL

Le conseil municipal souhaite poursuivre l'effacement de réseaux.

Nous avons reçu un avant-projet qui allait jusqu'à la Ruelle à Démottais pour un coût total de 279 600 € et un reste à financer par la commune de 90 600 €.

Nous avons demandé un deuxième avant-projet pour la totalité de la rue du Buisson d'Anval qui représente un coût total de 349 200 € et un reste à financier par la commune de 115 900 €.

Nous aurions la capacité d'auto financer le projet sur l'année 2027.

Le conseil municipal passe au vote :

14 pour
1 contre

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 pour un montant de 115 900,00 € T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

LIGNE DE TRESORERIE

La commune a actuellement une ligne de trésorerie de 200 000 € qui prend fin le 30 juin. Nous attendons 86 000 € de FCTVA qui devrait arriver en octobre.

Monsieur le Maire propose de contracter en ligne de trésorerie de 100 000 € pour un an.
Taux d'intérêt : €STR1 + marge de à 1.20%

Process de traitement automatique : tirage : crédit d'office
Remboursement : débit d'office

Paiement des inttérêt : chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier : exonération

Commission d'engagement : 150 € / prélevée en une seule fois

Commission de mouvement : exonération

Commission de non-utilisation : 0.30% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

- signer le contrat de ligne de trésorerie avec la caisse d'épargne ;
- procéder aux tirages et remboursements dans la limite du montant autorisé ;
- signer tout document relatif à cette opération

COMITE DES FETES

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

Questions diverses :

Adresse mail nominative : Christelle LEROY souhaiterait que les membres du conseil puissent avoir un mail nominatif avec la mairie. Elise MAGNIER va se renseigner.

Plan Communal de Sauvegarde : Bernard SANCHEZ-PALENCIA informe le conseil municipal qu'un plan communal de sauvegarde existe, il doit être mis à jour suite élections. Nous devons prévoir une réunion pour l'expliquer aux membres du conseil municipal.

Sente à panier : Remi LECLERCQ fait part que la sente à panier a besoin d'être entretenu

Sécurité des entrées du village : Remi LECLERCQ souhaite discuter de la sécurité à l'entrée du village : David Asseline, Buisson d'Anval, rue de la Pescherie.

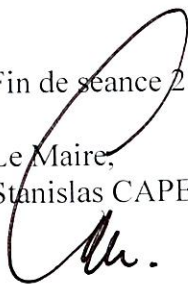
Cable fibre optique rue de la Hayette : Christelle LEROY remarque que depuis un an un câble de fibre optique est sur le trottoir. La commune a déjà demandé à Orange à plusieurs reprises d'intervenir. Nous allons les relancer.

Balayage cité DORIEN : Stanislas CAPELLE fait savoir que le balayage de la cité DORIEN a été effectué ce matin.

Répertoire des chiens : Catherine BARON souhaite que nous mettions à jour le répertoire des chiens de Longueuil.

Fin de séance 21h45

Le Maire,
Stanislas CAPELLE



Le secrétaire de séance,



Bonard SANCHEZ-PALENCIA